GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 17 octobre 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz
-et-
Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasinage E-4 applicable au site de Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus comme base d'établissement des tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1er mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasinage d'Intragaz à compter du 1er mai 2011

Notre dossier : 312-00437
Dossier Miller Tompson : 127824.0001
Dossiers Régie : R-3753-2011/R-3754-2011

Chère consoeur,

Tel qu'annoncé par les procureurs d'Intragaz dans leur correspondance du 14 octobre dernier, veuillez trouver ci-joint la pièce Gaz Métro-6, Document 1, qui expose plus amplement les plus récentes évaluations obtenues par Gaz Métro à l'égard des divers scénarios de coûts évités.

Par ailleurs, suite à la décision D-2011-140 et au choix effectué par Intragaz, Gaz Métro déposera très prochainement une requête amendée dans le cadre du dossier R-3754-2011 afin de tenir compte des plus récents développements.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Vincent Regnault
VR/mb